

qu'il se revêtoit de ses habits sacerdotaux, et faict quantité d'autres miracles en icelle, notamment avoir heu révélation qu'au mesme lieu, au temps advenir, y auroit un monastère de son ordre.

Ce bon Père, zélant le salut des âmes, l'édification du public par la multiplication des monastères religieux, se laissa facilement porter à chercher le moyen que cette divine révélation feusse accomplie, avec l'assistance des bienfaits et aumosnes de ces âmes dévotes qui luy en enfloient le courage.

Pour faciliter ceste devote entreprise et porter le comte de Savoie, Louis XIII, d'y contribuer le principal moyen, en 1396, du consentement du R. P. Pierre Poqueti, provincial, Amédée VII^e, duc de Savoie, prince dévot, et grandement aymant les religieux, avec sa permission, ce bon Père et avec luy tous ses religieux présentèrent requeste au S. Père Benoît XIII séant en Avignon et Boniface IX à Rome, demandant de permettre aux P. Célestins de Colombier, de vendre ou eschanger tous les biens et revenus de leur fondation, pour bastir un monastère de leur ordre dans la ville de Lyon et en la maison du comte de Savoie Amédée, appelée le Temple, alléguant à ce sujet les grandes guerres des Anglois dans la France et les continuelles attaques du seigneur d'Annonay allié au parti de la couronne d'Angleterre, qui tous ruinoient toutes leurs possessions et empeschoient les religieux de faire le divin service et les dévots exercices de leur vocation. Ceste demande leur feut accordée par bulle en 1396, même année avec bref adressant au R. Abbé général de l'ordre de Saint-Ruf hors les portes de Valence, l'exécution duquel feut suspendue d'autant que par icelle fondation est dit que cette fondation ne pourra estre transférée en tout ou en partie, et au cas